



reconnaissance de paternité tardive, devoirs et droits du pere

Par **Missywal**, le **24/07/2020** à **11:01**

le pere de mon fils a declare sa partenité 5an et demi apres la naissance de mon fils.

il reclame hors JAF des droits (droits de visites un pares mid itous les 15 jours et eventuellement un herbergement).

Dans l'interet de mon fils que dois je faire ?

Pour moi c'est a lui de saisir le JAF. mais si il ne veut pas que dois je faire ?

de plus si il y a un jugement devra etre appliqué aussitot j' imagine ? comment permettre un temps d'adaptation a l'enfant ?

comment un pere absent depuis le depart peut reclamer des droits et surtout en obtenir ?

Par **youris**, le **24/07/2020** à **11:21**

bonjour,

le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F942> indique :

Lorsque les parents ne sont pas mariés, le père qui reconnait son enfant après l'âge d'1 an n'a pas l'exercice de l'autorité parentale.

selon votre message, le père ayant reconnu votre enfant après l'âge d'un an, n'a pas l'autorité parentale, il ne peut donc pas réclamer de droits de visite ou de garde.

s'il veut des droits sur votre enfant, il doit obligatoirement saisir le JAF.

salutations

Par **Visiteur**, le **24/07/2020** à **14:28**

BONJOUR fait partie des formules de politesse requises sur ce site.